

[Traduction]

professoral permanent. En effet, même si un programme est supprimé après dix ans, il reste que les universités doivent assurer une certaine continuité qui leur permette de garantir la carrière de leur personnel. Un programme de cinq ans est trop court. Ainsi, même si le centre d'excellence de l'Ontario est, à de nombreux égards, bien conçu, cette limite de cinq ans nous crée des problèmes, car elle nous empêche de consolider notre personnel de base. Nous ne pouvons en effet pas offrir de possibilités de carrière à nos professeurs, nous ne pouvons que leur donner des postes à court terme. Je pense donc que pour des raisons pratiques, il faut étendre cette limite de cinq ans et la porter plutôt autour de dix ans.

**Le sénateur Cogger:** Je vous remercie.

**La présidente suppléante:** Le Comité a dépassé le temps qui lui est alloué. Puis-je simplement poser quelques questions rapides aux fins du compte rendu. J'aimerais d'abord poser une question à Carole Gillin au sujet de la mise en œuvre du programme. Nous avons demandé au Dr May du CRSNG combien il avait dû recruter d'employés pour la mise en œuvre du programme du jumelage des fonds. Il nous a dit qu'il avait dû ajouter 16 années-personnes je pense. Combien en a ajouté l'Université de Toronto?

**Mme Carole Gillin, directrice du bureau de l'administration de la recherche, Université de Toronto:** Aucune.

**La présidente suppléante:** Le travail est donc réparti parmi les ressources humaines déjà disponibles.

**Mme Gillin:** Oui.

**La présidente suppléante:** Nous avons posé la même question au CRSHC qui nous a répondu qu'il s'agit d'un programme à fort coefficient de main-d'œuvre. M. Nowlan a dit la même chose. Est-ce que vous êtes d'accord?

**Mme Gillin:** Oui. Par exemple, deux bureaux de l'université ont accompli la plupart du travail nécessaire à la production des rapports. Il s'agit, d'une part, du groupe des systèmes d'information sur les entreprises qui a dû produire un nouveau programme informatique pour produire les rapports et, d'autre part, de la section de comptabilité. On estime que la production des rapports de l'Université de Toronto sur cette période de 13 mois a occupé six personnes pendant 300 heures.

**La présidente suppléante:** C'est sans doute ce qui s'est également produit dans les autres universités.

**Mme Gillin:** Toutes proportions gardées, oui.

**La présidente suppléante:** Pourtant, aucune partie du bonus versé par les conseils dispensateurs ne peut être utilisée pour les frais généraux, c'est-à-dire le personnel de soutien, les programmes de comptabilité, etc. Est-ce exact?

**Mme Gillin:** Oui, c'est exact.

**La présidente suppléante:** Merci beaucoup. Je pense que ces renseignements sont importants pour notre analyse.

Puis-je revenir à vous, monsieur Nowlan, et vous demander si, en ce qui concerne l'application dans l'industrie, vous pensez qu'il existe un rapport entre les objectifs de ce programme, qui ont été qualifiés d'ambigus, et ceux du programme Eureka de la communauté européenne, lequel n'est pas un programme de financement global de la recherche fondamentale.

[Traduction]

**M. Nowlan:** Je ne connais que superficiellement le programme Eureka ainsi que son équivalent britannique. D'après ce que je comprends, ces programmes sont beaucoup moins ambigus sur le plan de la motivation. Ils sont en effet conçus pour stimuler la recherche mutuelle parmi les entreprises du secteur privé ainsi qu'entre le secteur privé et les universités.

**La présidente suppléante:** D'après vous, la fonction de redistribution de ce programme constitue l'une de ses ambiguïtés. Les conseils redistribuent les fonds; les universités font de même. Vous avez décrit le plan de l'Université de Toronto; d'autres universités peuvent procéder autrement.

Pensez-vous que l'un des véritables objectifs du programme de jumelage des fonds consistait à produire des fonds en versant des sommes supplémentaires aux conseils dispensateurs, lesquels les distribuaient aux universités qui, autrement, n'en auraient pas eu du tout?

**M. Nowlan:** Il s'agissait en fait d'affecter plus de fonds à la recherche universitaire en générale; il importait peu que ces fonds proviennent des programmes de base des conseils dispensateurs ou du programme de jumelage des fonds servant à stimuler les universités. On ne savait pas vraiment si le programme devait ajouter des fonds au programme de base des conseils dispensateurs ou s'il devait stimuler le programme mutuel de l'université et de l'industrie.

**La présidente suppléante:** Vos commentaires nous ont été très utiles. Au nom des membres du Comité, j'aimerais vous remercier d'être venus ici aujourd'hui.

**Le sénateur Cogger:** Madame la présidente, je propose de conclure cette partie de notre examen du Budget principal des dépenses et de préparer un rapport provisoire à l'intention du Sénat.

**La présidente suppléante:** Adoptez-vous cette proposition, honorables sénateurs?

**Des voix:** Adopté.

Le Comité poursuit ses délibérations à huis clos.